



Aix-en-Provence, le 23 septembre 2011

CTP pré-élection : Les ICNA jugeront

L'UNSA-ICNA a pris la parole en préambule de la réunion pour dénoncer la précipitation de ce CTP qui doit traiter de sujets restructurants, sensibles et non aboutis et ce, à moins d'un mois des élections professionnelles.

GT ACDS : évolution mais rigidification...

Un mandat de 2 ans pour la prochaine promotion

A titre expérimental, le vote a fait porter le mandat ACDS à 2 ans pour la promotion à venir, sur la base du volontariat.

Soucieux de maintenir le roulement nécessaire à l'accès à la fonction FMPiste dans des délais raisonnables (10/12 ans de PC), **l'UNSA ICNA défendait le maintien de ce mandat à 1 année.** D'autre part, l'expertise rapportée à la salle d'un ICNA fraîchement revenu de la FMP est un atout supplémentaire pour une gestion plus efficace du trafic. En revanche, rapprocher de la sorte la fin du mandat ACDS du début de mandat éventuel de CDS n'est pas primordial : les années qui passent ne changent pas les grands principes de la régulation ; pour les nouveautés concernant les outils, une formation continue CDS de qualité suffit... **L'UNSA-ICNA n'est pas dupe des volontés sous-jacentes de l'administration et tient à dénoncer sur ce point l'absence de débat en GT.**

Un nouveau Tour De Service

Le nouveau TDS se base toujours sur 12 ACDS et a pour objectif d'aligner 3 ACDS les samedis et dimanches d'été. **L'UNSA-ICNA proposait un TDS à 14** (comme il existe à Reims, Brest et Bordeaux) favorisant la souplesse tout en répondant à la demande élargie de l'entité FMP (3 ACDS sur les jours rouges où le besoin se justifiait). Même si ce nouveau TDS répond à la problématique de départ, il se rigidifie au détriment des FMPistes qui y abandonnent des possibilités de congés et doivent fonctionner en binômes là où les trinômes permettaient une meilleure organisation. Certains fondamentaux ont été préservés grâce à notre travail. Néanmoins certains points nécessitaient encore des réponses, notamment les recyclages dirigés des FMPistes en S1 en semaine d'été !

GT Horaires et saisonnalité : attention danger...

La création des GT horaires et saisonnalité, dont le but est de masquer le manque d'effectif est décidée. L'UNSA ICNA met en garde : la dévaluation habile du volume horaire pendant les semaines d'hiver (28 heures par exemple pendant N semaines), pourrait aboutir à une moyenne annualisée de 32 heures/semaine... Résultat: les ICNA, corvéables (J0, modulation à + de 34h, quarts d'équipe), perdraient leurs JRH (Journées de Récupération Horaire).

Cette politique managériale bien connue consiste à dégrader l'environnement pour nous contraindre à demander le changement.

L'UNSA-ICNA demande, avant même d'ouvrir ce GT, des garanties quant à l'affectation d'effectifs.

4-FLIGHT

La mise en place est repoussée à 2015. Les contraintes opérationnelles seront conséquentes. En effet, 76 formateurs attaqueront leur training fin 2014 pour ensuite former 300 collègues. Ce défi que nous aurons à relever devra s'appuyer sur un volet social conséquent et anticipé.

VRO : le MUR ...de la honte

VOTE POUR : Administration 10 voix, SNCTA 5 voix.

VOTE CONTRE : CGT, CFDT, UNSA (IESSA) 5 voix.

L'enceinte du CTP vaudeville du dialogue social

Le mardi 20 septembre l'Administration et le SNCTA ont travaillé de concert pour abonner tous les ICNA aixois au dispositif VRO et la forfaitisation des récupérations qu'il induit. Redoutant la représentativité qui sortira des urnes du CRNA/SE dans moins d'un mois, ils devaient ficeler leur deal avant le terme de la journée, ce qu'ils ont fait de manière désordonnée et précipitée.

La collusion était telle que ces acteurs ont parfois échangé leur rôle. On a vu par exemple, l'adjoint au service vanter le projet du SNCTA ; un représentant du SNCTA nous proposer d'appuyer une requête de l'UNSA (dispense systématique les jours de visite médicale) en échange de notre vote en faveur du dispositif VRO... La cerise sur le gâteau a été l'enfarinade ultime de notre chef de centre : feignant de résister à un ajustement demandé par le SNCTA, elle cède après 10 secondes en nous demandant de ne pas ébruiter ses largesses vers l'extérieur.

VRO : Le ver est dans la pomme...

La définition que donne notre ministre de la VRO dans l'article 2 de son arrêté du 4 juillet 2011 devrait suffire à elle-seule à démontrer l'hérésie de son concept :

« Une Vacation de Réserve Opérationnelle est une période durant laquelle un contrôleur faisant valoir des droits d'absence liés à un repos compensatoire reste à disposition de son service et est en mesure de le rejoindre sous un délai maximal de 1 h 30 minutes »

Là où vous aviez le droit à du repos, on vous donne une astreinte...

Après l'i1, les VRO ...ou comment faire disparaître le sous-effectif.

L'administration, qui ne reconnaît toujours pas qu'elle a fauté par rapport au dimensionnement de l'effectif ICNA, a fortiori dans les centres saisonniers, est à la recherche d'indicateurs truqués auxquels elle peut faire dire que les ICNA sont encore trop nombreux.

Ces dernières années, l'application scrupuleuse de la règle d'or de l'i1 tenait cet office... En 2010, devenu trop inadapté et favorable à notre centre, l'administration s'en est démarquée.

Elle va pouvoir maintenant s'appuyer sur l'indicateur VRO fourni clés en mains par le SNCTA : **toute VRO non déclenchée sera interprétée comme du sureffectif.**

La transparence revendiquée du système VRO se veut inattaquable. Ainsi dans son prochain rapport, la Cour des Comptes pourra affirmer sans conditionnel « En 2011, un dispositif adopté en fin d'année a permis à 1572 ICNA de ne pas venir travailler pendant leur vacation, soit un coût de n centaines de milliers d'euros au frais du contribuable français... » Quel dispositif pour pallier le dispositif VRO cherchera-t-on alors?

Les ICNA ont bien compris les dangers des VRO. Non seulement c'est une nouvelle monnaie de singe pour nous payer gratuitement la flexibilité, mais en plus sa mise en œuvre consacre un « arrangement » décidé par l'administration qui peut compromettre la répartition équitable du travail, chère aux équipes.

Dans ce contexte, l'UNSA-ICNA a payé très cher le fait que ses experts n'aient aucune voix délibérative (seul l'UNSA-IESSA avait 1 voix). On voit déjà que les GT à suivre vont emboîter le pas aux VRO et n'ont pour seul but que de promouvoir un système managérial dévastateur pour les conditions de travail. Les négociations récentes, minant insidieusement nos acquis, n'auraient pu s'opérer sans l'aval d'un syndicat majoritaire, endormi par de nombreuses années d'exercice monocratique, et qui a franchi le pas d'une cogestion très douteuse à une collusion lamentable.

Pendant combien de temps encore les ICNA vont-ils devoir pâtir de ces méthodes décomplexées qui ne cachent même plus leur mépris des personnels?

Il vous appartient de mettre un terme à ce simulacre de dialogue social, en votant UNSA les 18, 19 et 20 octobre prochain.

Les demandes de l'UNSA-ICNA

L'UNSA-ICNA a demandé que l'organisation soit reconsidérée et en particulier :

▪ **que ce point soit retiré de l'ODJ** afin d'informer les ICNA pour qu'ils décident eux-mêmes, après avoir eu connaissance de tous les tenants et aboutissants : fin de non recevoir de l'administration et du SNCTA;

▪ **que ce point soit validé seulement s'il y a unanimité des OS :** fin de non recevoir de l'administration et du SNCTA;

▪ **au SNCTA de solliciter un GT** afin que tous les points techniques auxquels le CTP n'a pas pu apporter de réponse soient approfondis : fin de non recevoir du SNCTA, c'est trop urgent, les ICNA apprécieront...

▪ **que le point sur les récupérations, dispenses, délais de route (droits fondamentaux) soit dissocié de celui des VRO (modalités de travail) :** fin de non recevoir de l'administration et du SNCTA

▪ **qu'un peu de souplesse nous soit accordée** comme la possibilité de forfaitiser les 9 récupérations sur trois ans ou encore que les stages ou formation d'une journée donnent droit aussi à dispense (comme à bordeaux): fin de non recevoir de l'administration et du SNCTA.

L'UNSA-ICNA : Un syndicat au service des ICNA

Notre site : www.icna.fr

Votre contact: lfmm@icna.fr